

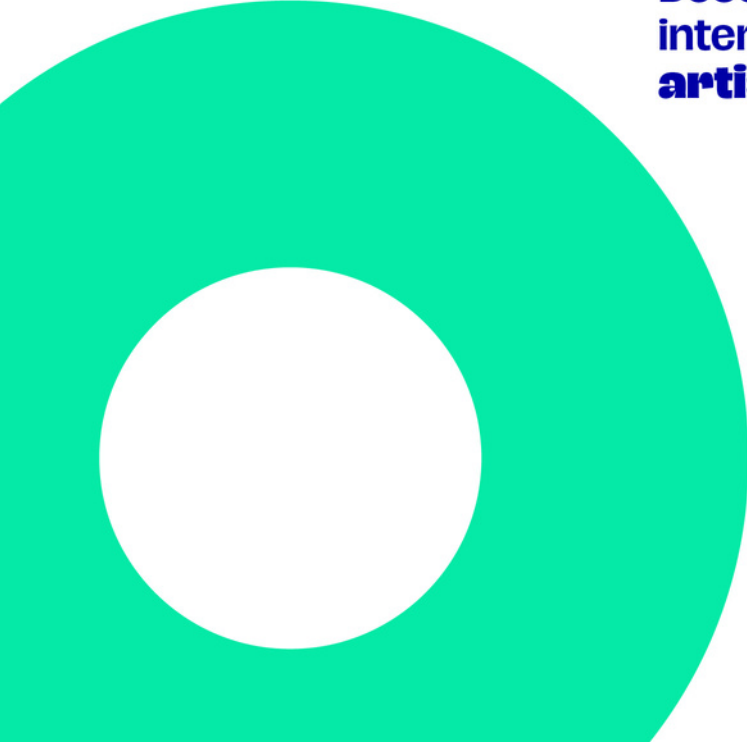


**Formation
diplômante**

Diplôme
Universitaire
de Musicien
Intervenant
(DUMI)

Niveau Bac+3

Devenez musicien intervenant



Musicien confirmé, vous souhaitez
transmettre et partager votre art ?
Découvrez la formation de musicien
intervenant et devenez à la fois
artiste, médiateur et pédagogue.



Points forts

[Près de 100% d'insertion professionnelle] les titulaires du DUMI sont recherchés pour la qualité et la spécificité de leur formation

[Un diplôme reconnu au niveau 6 (BAC +3)] du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

[Des étudiants issus de tous horizons musicaux et aux parcours diversifiés]

[1000 heures de cours et 500 h de stage] des cours théoriques et pratiques avec différents formateurs professionnels et des stages pratiques en école maternelle et élémentaire

[Formation accessible en formation initiale ou reprise d'études]

[Accès au concours de la fonction publique territoriale] dans le cadre d'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique de 2^e classe

[1 réseau national] huit Centres de formation de musiciens intervenants (CFMI) répartis sur le territoire français

Quelles sont les qualités du musicien intervenant ?

Le musicien intervenant est un artiste polyvalent qui allie solides compétences musicales, créativité, et sens aigu de la transmission. Il maîtrise un ou plusieurs instruments, a une bonne oreille et fait preuve d'aisance dans des répertoires variés. Passionné par le partage de la musique, il sait adapter son approche à des publics diversifiés, en particulier les enfants, dans des contextes scolaires, sociaux ou culturels.

Il fait preuve de curiosité artistique, s'intéresse à l'expérimentation, à la création collective et à l'exploration de nouvelles formes.

Son engagement repose aussi sur des qualités humaines fortes : enthousiasme, autonomie, rigueur dans la préparation de ses interventions, autorité naturelle, ouverture aux autres et esprit d'équipe, indispensables pour mener des projets collaboratifs et interdisciplinaires avec enseignants, artistes et partenaires locaux.

Les musiciens intervenants sont force de proposition et experts pour orchestrer des projets partenariaux, créer des passerelles sur le territoire.

Marlon Fourqueler
Directrice d'un conservatoire



Suivre une formation au DUMI, c'est :

Avoir une approche pluridisciplinaire

Faire des stages sur le terrain

Se préparer à un métier engagé, vivant et créatif

Le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP niveau 6), vise à former des professionnels de l'Éducation artistique et culturelle. Ce cursus, dispensé sur 2 ans, est accessible en formation initiale ou continue, en fonction de votre parcours.

La particularité de cette formation réside dans son approche pédagogique innovante et son ouverture à des pratiques et esthétiques musicales plurielles. Les étudiants acquièrent un socle de compétences artistiques, leur permettant de s'affirmer comme des **musiciens créatifs et polyvalents**.

La formation prépare les futurs professionnels à pratiquer leur métier dans différents contextes : l'école en premier lieu mais aussi auprès de publics spécifiques (petite enfance, personnes en situation de handicap, milieu hospitalier ou carcéral...).



« **Le DUMI a été un véritable tournant : une reconversion professionnelle, une aventure très riche, mais surtout une rencontre avec un métier profondément humain.** »

Valentine Ménard
Promotion 2023

Quels sont les débouchés professionnels ?

L'intervention musicale à l'école est au cœur de l'activité du musicien intervenant : il mène des séances d'éducation musicale régulières, sur projet, en collaboration avec les équipes enseignantes.

Il exerce également dans d'autres milieux, contribuant à développer la vie culturelle d'un territoire :

- Conservatoires et écoles de musique
- Structures de la petite enfance (crèches, relais d'assistante maternelle...)
- Secteur médico-social (hôpitaux, publics en situation de handicap...)
- Services et équipements culturels, lieux de création et de diffusion artistique

Le musicien intervenant peut exercer son activité en tant que :

- Titulaire ou contractuel au sein des collectivités territoriales
- Salarié d'une structure associative

2 années de formation

10 à 15 projets artistiques interdisciplinaires menés sur le cursus

1 projet de fin d'études personnalisé, présenté devant un jury

+500 heures d'enseignements artistiques

+500 heures de formation pédagogique

+500 heures de stage pratique

Deux ans pour construire son identité artistique et professionnelle

La formation au DUMI articule pratique artistique, pédagogie et professionnalisation. Sur deux ans*, elle prépare les étudiants à intervenir dans des contextes éducatifs et culturels variés.

Le programme de formation, d'une durée de 1500 heures, est structuré pour permettre aux étudiants d'acquérir progressivement les compétences nécessaires pour devenir musicien intervenant.



Première année

Acquisition des fondamentaux et des compétences de base

Production Artistique

- **Perfectionnement technique:**
L'étudiant approfondit sa pratique instrumentale et vocale. L'objectif est de maîtriser son instrument principal tout en étant capable de mobiliser d'autres instruments (polyphoniques, mélodiques, percussions) et sa voix dans différents styles musicaux.
- **Création et improvisation:**
Des ateliers sont dédiés à la composition, à l'arrangement et à l'improvisation pour développer une identité artistique personnelle. L'étudiant commence à expérimenter la création de projets artistiques.

Enseignement et Éducation Musicale

- **Théories pédagogiques:**
L'étudiant étudie les différentes approches de l'éducation musicale pour comprendre les démarches d'apprentissage adaptées à des publics variés, notamment les enfants en milieu scolaire.
- **Conception de séances:**
Il apprend à définir des objectifs pédagogiques et à préparer des activités musicales (écoute, pratique vocale, instrumentale, expression corporelle).
- **Premières mises en pratique:**
L'étudiant est mis en situation pour conduire des séances d'éducation musicale, souvent sous supervision, afin de gagner en confiance et en compétence.

« Cette formation m'ouvre de nombreux horizons musicaux et me fournit des méthodes pour structurer ma démarche d'intervenir musical. »

Louïs Carcelen
Étudiant 1^{ère} année

« J'ai la joie de transmettre mon expérience auprès d'étudiants enthousiastes. Les enseignements leur apportent une grande polyvalence. »

Isabelle Bretaudeau
Enseignante d'un CFMI

Conception et Conduite de Projets

- **Initiation à la gestion de projet:**
Les bases de la conception et du pilotage de projets artistiques et culturels sont enseignées. L'étudiant apprend à identifier les besoins d'un territoire et à élaborer une proposition d'action.

Deuxième année

Consolidation, professionnalisation et mise en œuvre de projets complexes

Production Artistique

- **Finalisation du projet artistique personnel :**

L'étudiant prépare et réalise un projet artistique majeur (concert, spectacle) devant un public. Cette étape est cruciale pour valider sa capacité à se produire de manière professionnelle et à mettre en œuvre une démarche d'invention.

Enseignement et

Éducation Musicale

- **Pilotage de séances en autonomie :** L'étudiant conçoit et mène des séances d'éducation musicale dans les écoles primaires, souvent dans deux classes de niveaux différents, en collaboration avec les enseignants.
- **Évaluation et analyse :** Il apprend à évaluer de manière qualitative et quantitative les acquis des élèves et à produire un dossier écrit (portfolio) pour justifier ses choix pédagogiques et analyser les résultats.

Conception et

Conduite de Projets

- **Réalisation d'un projet d'envergure :** L'étudiant conçoit, met en œuvre et évalue un projet d'éducation artistique et culturelle sur le terrain. Il mobilise différents acteurs et partenaires et rédige un rapport détaillé de son action.
- **Analyse du cadre professionnel :** L'étudiant approfondit sa compréhension de l'environnement professionnel, incluant les politiques publiques culturelles et les enjeux de l'enseignement artistique spécialisé.
- **Soutenance finale :** Il présente son projet devant un jury de professionnels et d'experts, démontrant sa capacité à justifier ses choix et à piloter une action culturelle de A à Z.

« Le DUMI révèle et approfondit ce que l'on est déjà en tant qu'artiste, tout en nous donnant des outils pédagogiques et une forte expérience de terrain. »

Aurélien Guy
Étudiant en 2^e année

À la fin de la deuxième année, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des compétences pour obtenir la certification DUMI, qui atteste de sa capacité à exercer pleinement le métier de musicien intervenant.

*Le cursus peut être aménagé sur trois ans dans certains CFMI.

Les stages sur le terrain, un espace d'apprentissage essentiel

Les stages sont un pilier fondamental de la formation au DUMI, car ils permettent aux futurs musiciens intervenants de confronter leurs apprentissages à la réalité du terrain.

Dès la première année, les étudiants sont placés en situation d'observation et de co-intervention en école primaire. Ces temps leur permettent de découvrir les dynamiques de classe, de comprendre les attentes des enseignants, et d'expérimenter leurs premiers gestes pédagogiques dans un cadre sécurisé.

En deuxième année, les stages deviennent plus actifs : les étudiants conçoivent et animent leurs propres séances d'éducation musicale, évaluées par un jury. Ces interventions s'adressent à des publics variés (enfants, personnes en situation de handicap, structures hospitalières, etc.) et permettent de développer autonomie, adaptabilité et sens pédagogique.

Tout au long du parcours, les stages font l'objet de bilans et d'analyses de pratiques collectives encadrées par les formateurs. Ces retours réguliers accompagnent chaque étudiant dans la construction progressive de son identité professionnelle et assurent la cohérence entre formation théorique, pratique artistique et réalités de terrain.

« J'apprécie la diversité des parcours professionnels, des identités artistiques, ainsi que l'ouverture, la créativité et la curiosité des étudiants du CFMI. »

Laure-Anne Tullier
Directrice Education artistique et culturelle IMS d'un conservatoire

Comment intégrer la formation au DUMI ?

Les tests d'entrée

Ils sont organisés chaque année dans chacun des huit CFMI (Centres de formation de musiciens intervenants) situés en France

Prérequis

- Être titulaire du baccalauréat (ou équivalent)
- Avoir une bonne pratique musicale, vocale et/ou instrumentale

Admission

Dossier de candidature

- Épreuves d'admission : Interprétation musicale (instrument et voix) + Épreuves de techniques musicales
- Entretien de motivation

Le diplôme peut également être obtenu par la VAE (Validation des acquis de l'expérience)

Contact administratif :
cfmi@univ-lille.fr

Contact pédagogique :
philippe.poisson@univ-lille.fr

Philippe Poisson
Directeur du CFMI de Lille